



## Tentative d'escroquerie

Par **Francoise77**, le **24/10/2020** à **16:57**

J'ai été contactée à 2 reprises par 2 personnes soit disant huissiers intervenant pour le compte d'un cabinet de voyance dont je serais redevable de 300 euros suite à 1 consultation datant de 2016

La 1ère m'a contactée le 12/10 et exigé le règlement de 480 euros (300 + 180 de frais contentieux) Le versement devait se faire par money gramme chez un bureau de tabac au bénéfice d'un homme soit disant comptable en Tunisie. Sinon elle mandatait un huissier chez moi. Ayant des doutes je n'ai pas donné suite. Mais la deuxième huissière exigeait 580 euros réglés aujourd'hui aussi par money gramme

Le commissariat de ma commune m'affirme que c'est une escroquerie. J'ai recherché l'origine des numéros d'appel mais ils sont inconnus sur l'annuaire inversé

Que me conseillez-vous ?

D'avance merci

Par **jodelariege**, le **24/10/2020** à **17:28**

bonjour

suivez les conseils du commissariat: ne répondez pas, laissez tomber...

Par **nihilscio**, le **24/10/2020** à **17:45**

Bonjour,

Niez l'existence de la dette. Les huissiers ne peuvent rien faire sans titre exécutoire. Ceux qui se sont présentés comme tels de toute évidence n'en ont pas et auront du mal à en obtenir un, surtout pour une dette de 2016. La prescription est en l'espèce de deux ans.

Cela dit, évitez les voyants, mages, marabouts, astrologues et autres. C'est de la fumisterie.